

COMMUNIQUE

Date : 20/08/2022

Objet : Mouvement de grève UT-CFE-CGC

L'avancement des discussions avec l'UT-CFE-CGC permettait d'imaginer une sortie de conflit mais les déclarations faites hier soir par le Président de l'UT CFE CGC témoignent d'une volonté délibérée d'enliser ce conflit.

Le Président de l'UT-CFE-CGC appelle à une amélioration du dialogue social au sein de l'entreprise mais sa conception du dialogue social, c'est la grève et le rapport de force. En effet, préalablement à ce préavis aucun des sujets qu'il contient n'a été évoqué par les représentants du personnel au sein des réunions régulières avec les Instances Représentatives du Personnel. Aucune rencontre n'a été sollicitée auprès de la Direction Générale, aucune médiation n'a été demandée.

Le Président de l'UT-CFE-CGC prône un dialogue social de qualité, auquel la compagnie ne peut que souscrire, mais il en exclut les représentants du personnel de la compagnie et les Instances Représentatives du Personnel, ce que la compagnie ne peut admettre.

Il est évident que le Président de l'UT-CFE-CGC a voulu de façon opportuniste profiter de la situation relative au mouvement social lancé par l'USTKE pour tenter de mettre à genoux la compagnie dans une période de forte affluence et de retour du trafic touristique. Est-ce que l'objectif est de montrer quelle organisation syndicale a le plus fort pouvoir de nuisance en vue des futures élections du personnel ?

Le Président de l'UT-CFE-CGC prend ainsi l'ensemble du pays en otage mais également le personnel de la compagnie qui est déjà impacté par le plan de sauvegarde lié à la crise sanitaire. Pire encore, il interrompt les discussions entamées récemment au cours desquelles la Direction Générale proposait des solutions concrètes face à la précarité de certains salariés particulièrement impactés par la cherté de la vie.

La situation financière de la compagnie, le soutien que n'a eu de cesse d'apporter les collectivités durant la crise et la mission de service public qui incombe à la compagnie nécessitent qu'un esprit de responsabilité prévale.

A ce titre, je réitère ma demande auprès de la Nouvelle-Calédonie qu'à l'instar des dispositions du code des transports applicables en métropole, il soit mis en place, en Nouvelle-Calédonie, des mesures particulières en cas de grève dans les entreprises assurant une mission de service public telle qu'Air Calédonie.

Samuel HNEPEUNE, Président Directeur Général